

**BULLETIN D'INFORMATIONS de la**  
**Fondation Ligue française des droits de l'animal**  
**N° 55. octobre 2007**



*Message du président*

Depuis près de quarante ans, de très nombreuses recherches et publications de psychologie, de psychopathologie, de sociologie, d'éthologie, de criminologie, ont montré qu' il existe des relations de cause à effet entre des expériences de cruautés et de violences subies ou vécues durant l'enfance, et des comportements ultérieurs violents et cruels.

Par ailleurs, on sait qu'une éducation mal conduite peut apporter une marque négative en banalisant l'agressivité, la violence, la cruauté, voire en les favorisant. Il est donc stupéfiant qu'en France deux pratiques éducatives à la violence et à la cruauté soient organisées à destination des enfants. Des écoles de taumachie existent depuis plus de vingt ans dans plusieurs villes du sud de la France dont Arles, Nîmes, Tarascon, Béziers, ainsi que dans le sud-ouest du pays, dans les Landes. Ces écoles sont ouvertes à des enfants dès l'âge de 9 ans. Les cours de taumachie sont donnés par des toreros, des professionnels des arènes et des passionnés de corrida : le mercredi et le samedi après-midi, les enfants sont emmenés dans des arènes où ils apprennent à manier la cape, à réaliser les différentes figures de ce ballet de mort, puis à planter des banderilles et à enfoncer des épées, d'abord sur des mannequins de taureaux puis sur des veaux. Des centaines d'autres enfants subissent leur influence par leur exemple, par les récits de leurs « exploits » et leurs vantardises. Ces écoles fonctionnent grâce à des subventions, principalement sur des fonds publics, c'est-à-dire avec l'argent des contribuables.

Il s'agit officiellement de maintenir une « tradition locale artistique » propre à ces régions du sud. En réalité, un but est d'assurer la relève des acteurs et des spectateurs de la corrida, afin que perdure ce show business juteux (3,3 millions d'euros en 2006, pour les arènes d'Arles, selon le maire). Un autre but est pour les élus de ne pas perdre de suffrages lors des élections locales ou nationales (« On ne peut pas être maire de Nîmes si on n'aime pas sincèrement la taumachie » dit l'adjoint au maire de Nîmes, délégué à la culture...). Notons que récemment le BVP (Bureau de vérification de la publicité) a censuré un spot télévisé de la SPA présentant une scène sanglante de corrida comme pouvant choquer les mineurs ; ce qui démontre a contrario qu'il faut interdire l'accès des arènes aux mineurs !

De leur côté, la chasse et les chasseurs se chargent aussi d'apprendre à des enfants à faire souffrir et à tuer l'animal pour se distraire « dans la nature ». Depuis une vingtaine d'année, les chasseurs et leurs représentants officiels issus de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage se font inviter par de nombreuses écoles. Ils parlent des animaux, qu'ils appellent gibier, de leurs espèces, de leurs mœurs, de leur vie. Ils emmènent les élèves dans la campagne, leur montrent les traces des animaux et comment les suivre à la piste. Ils revendiquent « d'apprendre la nature par ceux qui la vivent ». Sous ce prétexte, qui est une imposture, ils détaillent comment se déroule une battue, comment on élève le gibier pour qu'il soit relâché et serve de cible, comment se pratiquent les chasses traditionnelles : chasse à la glu, au lacet, au filet, des pratiques cruelles encore tolérées. Selon les régions, ils leur font visiter les miradors de chasse aux pigeons ramiers et aux tourterelles dans le sud-ouest, ou les huttes de chasse au canard dans les régions du nord. Des stages de piégeage sont organisés pour des enfants de 8 à 16 ans, en prétendant que « la formation au piégeage est un excellent moyen de faire découvrir aux jeunes la nature et la faune qui l'habite ». Ici, on organise des stages de chasse à l'arc de chevreuils, là on amène des lapins vivants et on les tue devant les enfants pour leur montrer que ce n'est que de la viande.

Au mépris de leur sensibilité psycho-affective, les adolescents de 14 ans et demi peuvent aujourd'hui légalement recevoir un permis de chasser ! Les buts réels de cet endoctrinement sont, sur le fond, les mêmes que dans le cas de la corrida. Il s'agit d'une part d'assurer la relève des chasseurs, donc l'avenir financier de la chasse. Comme il a été écrit : « cette formation fera de ces jeunes enfants de futurs chasseurs respectueux du gibier et de son environnement parce qu'ils auront contribué à sa préservation et à son développement ».

D'autre part, les politiques comptent sur les voix des chasseurs pour assurer leur réélection. De sorte que le pouvoir passe tout aux chasseurs, au point que les fédérations de chasse sont reconnues officiellement comme organisations de protection de la nature, et que l'administration chargée de la biodiversité continue de s'intituler « Sous-direction de la chasse, de la flore et de la faune sauvage ». Véritables perversions de l'ÉDUCATION, ces deux pratiques « éducatives » continuent d'être encouragées en France, alors qu'elles ont pour effet de banaliser voire de nier la souffrance de l'animal, et pour conséquence, dans bien des cas, d'induire un comportement général agressif, lequel pourrait ultérieurement ne pas se limiter à s'exercer seulement à l'encontre des animaux. A ce sujet, le 17 et 18 septembre dernier, au Keble College de l'université d'Oxford, le « Centre for Animal Ethics » créé par le Pr Andrew Linzey a réuni 25 médecins, psychologues, sociologues, criminologues, juristes, et philosophes (tous anglo-saxons, sauf deux !), présentant leurs travaux récents qui confirment :

- que des violences ou des cruautés subies ou observées durant l'enfance peuvent générer ou favoriser ultérieurement des comportements violents ou cruels ;
- et que des violences sur l'animal ou des actes de cruauté exercés ou observés pendant l'enfance se trouvent fréquemment dans le passé d'individus se livrant à des violences ou à des actes de cruauté sur l'humain et/ou sur l'animal. Puisqu'il est ainsi démontré que la violence exercée contre les animaux est liée à la violence exercée contre les hommes, il est logique d'affirmer l'exactitude de la position contraire : le respect des animaux par l'homme est inséparable du respect des hommes entre eux. C'est mot pour mot ce que dit le préambule de la Déclaration universelle des droits de l'animal.

*Jean-Claude Nouët*



## *Regards croisés d'un poète et de son chien mourant*

Pour ceux de nos lecteurs qui ne le connaîtraient pas encore voici un très beau et émouvant texte de Rainer-Maria Rilke extrait de « Les cahiers de Malte Laurids Brigge ». Editions du Seuil ; Collection Points. Paris 1995.

*« [...] Mais j'avais eu peur auparavant déjà. Par exemple lorsque mon chien mourut. Celui qui m'accusa une fois pour toutes. Il était très malade. Toute la journée déjà j'étais agenouillé près de lui lorsque, soudain, un aboiement bref et saccadé, tel qu'il en poussait lorsqu'un étranger entrait dans la chambre, le dressa. Un aboiement avait été en quelque sorte convenu entre nous pour ces cas là et, machinalement, je me retournai vers la porte. Mais c'était déjà en lui. Inquiet, je cherchai son regard, et lui aussi cherche le mien. Non pas pour prendre congé de moi. Il me regardait avec une surprise étrange et dure. Il me reprochait d'avoir laissé entrer. Il était persuadé que j'eusse pu empêcher cela. A présent, il apparaissait qu'il avait trop présumé de mon pouvoir et il n'était plus temps de le désabuser. Il me regarda avec un étonnement douloureux et un air de solitude jusqu'à ce que tout fût fini. [...] »*



## Mouans-Sartoux au tableau d'honneur éthique

Mouans-Sartoux, entre Grasse et Cannes, mérite de figurer à notre tableau d'honneur. En effet, c'est la première ville française à avoir interdit les corridas, par délibération du Conseil municipal, en date du 10 décembre 2004. Le maire de Mouans-Sartoux, André Aschieri, Conseiller régional, nous a adressé la copie de la motion proposée au conseil municipal : « Il ne peut être toléré : que la banalisation de la souffrance animale serve au développement lucratif d'un fonds de commerce ; - que l'État ou les collectivités territoriales subventionnent totalement ou partiellement les corridas ou toutes activités s'y rapportant. De ce fait, il est demandé que le Conseil municipal se prononce sur la motion qui suit :

1. Déclarer Mouans-Sartoux, ville anti corrida et amie des animaux.
  2. S'opposer à toutes représentations dans lesquelles on torture les animaux.
  3. Ne pas autoriser l'affichage ou la publicité inhérents à ce type de représentation.
  4. Faire parvenir cette motion aux instances politiques et aux groupes parlementaires.
  5. Rendre publique cette motion à travers les médias municipaux et régionaux.
  6. Informer et associer les habitants de notre commune à cette action en les invitant à apporter leur soutien à toute association anti corrida. »
- Cette motion a été votée par 16 voix contre 2, et 10 abstentions. Bravo à Monsieur le Maire ! Et vive Mouans-Sartoux ! Si Arles et Nîmes pouvaient en faire autant !

*Jean-Jacques Barloy*



## A Meaux, un tribunal exemplaire

La Dépêche vétérinaire du 25 août, rapporte que le Parquet de Meaux a requis des peines de 8 mois à un an ferme de prison à l'encontre de quatre jeunes-gens d'une vingtaine d'année, pour avoir attaché deux chiens au pare-choc d'une voiture et les avoir trainés sur 5 km à plus de 100 km/h, avant de les achever avec une batte de base-ball. Voilà un tribunal pour qui l'application des articles 521-1, 654-1 et 655-1 du code pénal, concernant les sévices, cruautés, mauvais traitements et mises à mort volontaires et injustifiées d'un animal, n'est pas un vain mot. Un bel exemple à suivre par d'autres tribunaux.

*Jean-Jacques Barloy*



## De vrais « nuisibles » démasqués

Le précédent Ministre de la Justice, Pascal Clément, voici deux ans, classait sans suite le rapport remis à son prédécesseur, Monsieur Dominique Perben et à sa demande, par Madame Suzanne Antoine (président de chambre honoraire à la cour d'appel de Paris, administratrice de la Fondation LFDA), rapport qui proposait notamment l'établissement d'un nouveau régime juridique de l'animal, basé sur sa nature d'être sensible.

La LFDA est en mesure d'affirmer et de prouver aujourd'hui que ce classement sans suite est le résultat d'une action conjointe et concertée de la Fédération Nationale de Chasse, de la Fédération des Sociétés Taurines de France et de la Fédération Pro Natura qui regroupe notamment plusieurs associations d'élevages d'animaux domestiques pour la consommation, d'animaux sauvages exotiques dits d'ornement et d'animaux de compagnie et qui affiche parmi ses objectifs « la lutte contre l'idée que les animaux sont sujets de droits ».

*Jean-Claude Nouët*



## *Les usines à souffrance*

« Élevage industriel, usine à souffrance », c'est sous ce titre que *Le Monde* a publié les 6-7 mai un entretien avec Florence Burgat, philosophe, directeur de recherche à l'INRA. Dans le cadre de ses travaux à l'unité de recherche INRA, sur les transformations sociales et politiques liées au vivant, elle se demande si les chercheurs de cet organisme ne font pas fausse route en considérant que l'absence d'une hormone dans son sang prouve le bien-être d'un animal. Le biologiste, déclare-t-elle, « pense avoir une attitude d'autant plus scientifique qu'il met de côté une partie non seulement de sa sensibilité mais de sa réflexion ». Et elle souligne que l'éleveur lui-même supporte mal le mode d'existence qu'il inflige aux animaux. Et constate que les problèmes posés par l'élevage industriel sont beaucoup plus pris au sérieux qu'il y a seulement dix ans.



## *Expertises scientifiques et bien-être animal : l'INRA sollicite l'avis de 4 associations*

Des chercheurs du réseau « Agri-bien être de l'INRA (Institut national de recherche agronomique) ont organisé le 4 juillet un séminaire réunissant chercheurs, représentants du ministère de l'Agriculture et des filières de l'élevage et conviait trois associations *Stop gavage*, la *Protection Mondiale des Animaux de Ferme*, l'*Œuvre d'assistance aux bêtes d'abattoirs* et la *Ligue française des droits de l'animal*, à faire connaître leurs attentes vis avis des expertises scientifiques sur le bien être animal. La Fondation a fait connaître aux organisateurs de ce séminaire quelles garanties d'objectivité, selon elle, de telles expertises devraient apporter pour être crédibles:

- une compétence internationalement reconnue des chercheurs pour les animaux faisant l'objet de l'expertise ;
- une expertise internationale menée par au moins deux chercheurs ;
- une indépendance complète (à la fois administrative, politique et économique) des experts et de leurs organismes de tutelle publique ou privée, vis-à-vis des filières professionnelles de l'élevage.

L'INRA est un établissement, certes public, mais qui couvre jusqu'à 1/5 de son budget par des partenariats avec d'autres organismes dont les filières professionnelles. L'INRA est sous la tutelle du Ministère de la recherche mais aussi du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, lequel est, il convient de le rappeler, à la fois en charge du développement économique de l'élevage et de la protection des animaux domestiques.

L'organisation de ce séminaire intervient après que Stop gavage dans son livre « l'INRA au secours du foie gras » ait dénoncé le manque de crédibilité des expertises récemment menées par des chercheurs de l'INRA et sensées démontrer que le gavage des canards pour la production de foie gras, était indolore pour les oiseaux. (Voir Bulletin N° 52).

En effet, ces recherches nationales en partie financées par les professionnels de la filière « foie gras » ont été mises en œuvre dans l'espoir de contredire l'expertise scientifique internationale de la Commission Européenne publiée en 1999 (Rapport du Comité scientifique de la santé et du bien-être animal sur la protection des palmipèdes « à foie gras »). La Fondation LFDA a fait largement connaître ce rapport au travers d'une analyse critique publiée en 2000 et a rappelé à maintes reprises dans diverses publications les conclusions particulièrement gênantes pour cette pratique et cet élevage, considérés au contraire par le Comité scientifique européen comme particulièrement douloureux et stressant pour les oiseaux (voir « Le gavage des palmipèdes et le foie gras », édition LFDA 2006). De plus, il convient de se souvenir que Robert Dantzer, ancien directeur de recherche de l'INRA et spécialiste de réputation internationale pour ses travaux sur le stress des animaux d'élevage, avait contesté dans la presse la validité scientifique des critères hormonaux retenus dans l'expertise INRA pour démontrer que le gavage des palmipèdes ne nuisait pas au bien-être de ces oiseaux.

Si, selon le Figaro du 9 juillet, « les associations se sont félicitées de la volonté d'ouverture affichée par le réseau « Agri bien-être » de l'INRA et si « le représentant de la Direction générale de l'alimentation du Ministère de l'Agriculture s'est déclaré sensible aux préoccupations des associations de défense des animaux, chacun des participants à ce séminaire est toutefois convenu que rien ne permettait aujourd'hui de savoir quelle forme pourrait prendre la concertation sur les programmes de recherche».

Thierry Auffret Van Der Kemp



## *Le foie gras : nouveau danger pour la santé humaine ?*

Le foie gras pourrait être à l'origine d'une maladie peu connue, l'amylose, qui pourrait se propager à la façon de la maladie de la vache folle. En effet, le foie gras contient des fibrilles de protéines amyloïdes A, lesquelles provoqueraient la maladie. Ces protéines, ne se dissolvant pas, constituent des dépôts qui empêchent le fonctionnement normal des cellules au niveau du cœur, des reins, de l'appareil digestif ou du système nerveux. Le risque serait particulièrement grand chez les personnes génétiquement prédisposées, ou souffrant du diabète de type 2 ou de la maladie d'Alzheimer. Un nouvel argument - de poids - contre le foie gras, que l'on doit à des chercheurs de l'université du Tennessee (A. Salomon, Proc. Nat. Acad. Sciences USA, 26 juin 2007, pp. 10998-11001).



## *Succès contre les hormones*

L'œstradiol 17 bêta demeure, depuis 1981, le seul anabolisant autorisé (sous certaines conditions) dans l'élevage.

Il devrait être prochainement interdit sur le territoire de l'Union européenne, car son action cancérigène (par le biais de résidus présents dans la viande) est désormais scientifiquement établie (*La Dépêche vétérinaire* du 9 juin). Rappelons que la LFDA a toujours demandé l'interdiction totale d'utilisation d'hormones chez les animaux d'élevage.



## Des chers veaux aux veaux chers

« L'escalope "veau de France" fout le camp », tel est le titre d'un article d'*Ouest-France* du 17 mai. Explication : les veaux mâles se font rares, donc chers, car la filière « veau de boucherie » prélève près de 30 % des veaux mâles du cheptel laitier européen, issus de vaches laitières dont le nombre diminue. De plus, nourrir les veaux revient de plus en plus cher. On apprend surtout que les veaux sont « très majoritairement nourris dans des ateliers en batterie » par des éleveurs liés soit aux grands groupes laitiers, soit aux fabricants d'aliments, soit à des abatteurs.

Dans ces conditions, faut-il encore parler d'élevage ? Tout au plus s'agit-il de production. En contrepoint, et dans le même *Ouest-France* (30 mars), un lecteur évoque ses souvenirs : « Mes parents étaient agriculteurs-éleveurs dans une petite ferme de douze hectares dans le Morbihan. Jamais je n'ai vu mon père se coucher le soir sans avoir fait le tour des écuries pour vérifier si toutes les bêtes (vaches, veaux, cochons...) étaient paisibles. » Jadis, en Wallonie, au matin du 1er janvier, le fermier souhaitait une bonne année à ses animaux. Autre temps, autres mœurs...



## Du mieux pour les truies

Bonne nouvelle : le 25 janvier, le premier producteur américain de viande de porc, Smithfield Foods Inc., annonce sa décision de renoncer aux stalles de gestation, cages de métal à l'intention des truies, de la dimension d'une table, où l'animal peut à peine bouger. Environ 1 200 000 truies vont bénéficier de cette décision qui a été suivie, six jours plus tard, par une annonce similaire de la part de Maple Leaf Foods, homologue canadien de Smithfield Food. Certes, il faudra dix ans pour « libérer » toutes les truies concernées, mais il s'agit là de décisions historiques. Derrière lesquelles transparaît un paradoxe, ou une symétrie : les opposants sont d'autant plus offensifs que les conditions d'élevage sont, dans un pays, révoltantes, ce qui aboutit à des résultats inespérés.



## Poulets de chair : un petit succès

Le 7 mai, les ministres de l'Agriculture de l'Union européenne sont parvenus enfin à un accord sur l'élevage des poulets de chair. Cela n'a pas été sans mal, en raison notamment de l'attitude française. Rappelons que la LFDA avait participé à l'action de la PMAF (Protection mondiale des animaux de ferme) par l'envoi de cartes postales au ministre de l'Agriculture (voir Bulletin n° 51 p. 3 et n° 53 p.6).

Les exploitations de plus de 500 poulets, sans parler d'autres règles concernant la nourriture, les abreuvoirs, les litières, devront - à partir de juin 2010 - plafonner les batteries à 33 kg/m<sup>2</sup> (ou éventuellement 39) soit au minimum, (quand même !) une quinzaine de poulets par m<sup>2</sup>. Un succès donc, mais très relatif, et qui pourrait être prolongé par un futur rapport de la Commission européenne sur un éventuel étiquetage sur le bien-être des poulets de chair.

*Jean-Jacques Barloy*



## *Le projet de zoo de St André de La Réunion : la LFDA vigilante s'informe et informe*

La LFDA a demandé au ministère de l'environnement si Monsieur Gougache, responsable du projet de zoo au parc du Colosse à La Réunion était titulaire du certificat de capacité obligatoire pour détenir des animaux sauvages. Réponse a été adressée le 3 août. Actuellement, Monsieur Gougache n'est pas titulaire de ce certificat. Il en a seulement fait la demande. La direction de la nature et des paysages du Ministère précise à la Fondation dans son courrier : « Le dossier de demande de M. Gougache sera instruit avec attention, notamment au regard de l'arrêté du 12 décembre 2005 modifié fixant les diplômes et les conditions d'expérience professionnelle requis par l'article R. 213-4 du code rural pour la délivrance du certificat de capacité pour l'entretien d'animaux d'espèces non domestiques ». Une information que la municipalité de St André et surtout les banques qui ont été sollicitées pour financer le projet devraient trouver digne d'intérêt...



## *Papillons : les compter sans filet*

Créé par le Muséum de Paris et par l'association Noé Conservation, « l'Observatoire des papillons des jardins » a collecté en 2006 plus de 400 000 données sur les lépidoptères de France, grâce à près de 4 000 internautes.

Cette enquête\* destinée à être poursuivie a permis de préciser le statut de nos papillons. Elle incite aussi à la création de refuges pour ceux-ci : dans un jardin, un petit secteur non « entretenu », avec des fleurs riches en nectar fera l'affaire des papillons. Une mention spéciale pour l'association Vivarmor qui, dans les Côtes-d'Armor, a créé cent hectares de refuges pour papillons.

\*Pour participer à l'enquête consulter le site : [www.noeconservation.org](http://www.noeconservation.org)

*Jean-Jacques Barloy*



## *Virus H5N1 : des oiseaux sauvages encore victimes d'une hypothèse contestée*

2 cygnes fin juin, puis 3 autres fin juillet, et 4 canards colverts en août ont été retrouvés morts victimes du virus H5N1, dans le département de la Moselle. En France, rapporte le Figaro du 18/08/07, la préfecture de Moselle a ordonné l'abattage de 100 canards colverts, de 100 canards plongeurs (fuligules milouin) et de 60 cygnes des étangs où ont été retrouvés les oiseaux morts. Le sous-préfet de Château-Salins justifie ainsi ce massacre ornithologique : « ... leur analyse pourra déterminer comment le virus s'est transmis. Les cygnes qui ont été trouvés morts et porteurs du virus sont sédentaires. Et les canards colverts restent une inconnue. Pour l'instant, l'hypothèse est que le fuligule milouin, qui est migrateur aurait transmis le H5N1 aux autres espèces. » Or, selon les déclarations, en juillet, de la directrice générale de la très sérieuse AFSSA (Agence française de sécurité sanitaire des aliments), la souche du virus H5N1 détectée serait celle dite « Quingain » et serait arrivée en France via la République Tchèque, puis l'Allemagne méridionale et orientale.

En août, en Allemagne orientale, la découverte d'une oie d'élevage tuée par ce virus entraîna l'abattage d'un millier de volailles domestiques et notamment des dindes dans un rayon de trois kilomètres autour de l'élevage contaminé. Plus récemment, comme le rapporte le Monde du 28 août, la détection du virus H5N1 chez plusieurs volailles dans un élevage de Bavière, qui venait de recevoir, il y a un mois une livraison de volailles en provenance de Basse Saxe, a conduit à l'abattage de 160 000 volailles. Ce fut aussi le cas en République Tchèque en juin pour 6000 dindes, puis en août pour 3000 autres volailles pour 4 autres élevages. Rappelons que la souche « Quingain » est originaire de Chine. Identifiée en 2005 sur un élevage de volailles en Chine méridionale, elle tua quelques mois après plus de 6 000 oiseaux sauvages d'un lac de Chine centrale le lac Quinghaïen, (d'où la souche tire son nom).

Cette souche fut en 2006 identifiée chez des volailles en Roumanie et en Afrique (voir Bulletin N° 50), contaminées par des exportations illicites de produits d'élevage aviaire depuis l'Asie.

La transmission du virus par des commerces et transports illicites de produits aviaires issus d'élevages concentrationnaires asiatiques avait été reconnue début 2007 par des organismes officiels français et internationaux (AFSAA, ONU, OIE) comme le mode essentiel de contamination transfrontalier (voir Bulletins n° 53 et n° 54). De leur côté, les douanes néerlandaises, à l'aéroport Schiphol d'Amsterdam, apprend-t-on par le Figaro, utilisent depuis l'été deux chiens dans la lutte préventive contre l'extension de l'épizootie à virus H5N1. Ces chiens sont entraînés à détecter par leur odorat tout type de volailles, mortes ou vivantes et la présence de plumes et d'œufs, dans les bagages et colis provenant de Chine, de Thaïlande, du Vietnam, d'Egypte, de Russie et de Turquie : autant de pays depuis lesquels des transports incontrôlés de produits aviaires éventuellement issus d'élevages contaminés sont suspectés. En tout cas, la préfecture de Moselle, sous l'impulsion de services vétérinaires départementaux a cru bon de faire resurgir l'hypothèse récurrente mais jamais démontrée d'une transmission initiale par des oiseaux sauvages migrateurs, que l'on croyait à juste titre abandonnée.

**Thierry Auffret Van Der Kemp**





## *Des vautours dans le ciel belge*

Une nuée d'une centaine de vautours fauves dans le ciel de Belgique, cela pouvait paraître impensable. Pourtant, c'est ce que l'on a pu voir, tant en Flandre qu'en Wallonie, à la fin du mois de juin. La cause de cette stupéfiante intrusion ? La décision européenne d'enlever les carcasses animales, nourriture traditionnelle des vautours. L'application de cette mesure en Espagne, et notamment en Aragon, a fortement perturbé les oiseaux, qui se sont posés sur les arbres, sur les toits, et bon nombre se sont dispersés vers la France, l'Allemagne et la Belgique. On les a accusés de s'attaquer, faute de charognes, à des animaux vivants : une accusation infondée dans l'immense majorité des cas (les vautours n'ont ni le bec, ni les serres d'un prédateur). Comment se terminera cet exode des vautours ? On ne le sait. Décidément, rien ne va pour eux. En Inde, l'effectif de trois espèces a chuté de plus de 95 % en dix ans. La raison est étonnante : l'emploi par les vétérinaires du bétail d'un médicament, le diclofénac, dont les résidus les intoxiquent. La LPO nous rappelle « que les vautours génèrent des centaines de milliers d'euros d'économie dans les Pyrénées-Atlantiques tant sur le plan touristique qu'en jouant le rôle d'équarrisseur naturel (700 000 brebis en extensif dans le département) et donc en nettoyant les montagnes et les collines des carcasses qui sinon poseraient un réel problème sanitaire pour les populations humaines ».



## *La curiosité n'est pas toujours un vilain défaut...*

Des ornithologistes allemands et hollandais ont, semble-t-il, découvert l'existence d'un « gène de la curiosité » chez la mésange charbonnière (*Le Figaro* du 23 mai). Il s'agirait du gène du récepteur 4 à la dopamine. Or, voici une dizaine d'années, certains chercheurs avaient annoncé que ce même gène était lié à la curiosité dans l'espèce humaine. Il est en tout cas manifeste que la curiosité peut être un comportement avantageux, notamment dans l'exploration de l'environnement. Il suffit d'observer quelques instants des mésanges pour en être persuadé même s'il existe des différences entre les individus, différences qui seraient donc génétiques.



## *Guerre des pigeons à Grenoble*

La mairie de Grenoble n'aime pas les pigeons. Et elle en fait capturer par son service « Hygiène - salubrité - environnement ». Les oiseaux, attirés par des grains de maïs, se retrouvent pris dans des filets : un spectacle que l'on pouvait « espérer disparu ». « Comment les pigeons sont-ils tués ? » À cette question, la mairie de Grenoble répond : « Par l'oxyde de carbone. » Et elle jure ses grands dieux qu'elle n'utilise pas les sinistres caissons à vide. Les défenseurs grenoblois des pigeons ne sont pas convaincus. Des pétitions circulent. Bravant l'interdiction, les plus déterminés des amis des pigeons continuent à les nourrir à la sauvette.



## Goélands coriaces

Équipé comme un alpiniste lancé à l'assaut de l'Himalaya, l'homme est grimpé sur une toiture de Saint-Brieuc... pour y stériliser des œufs de goélands argentés. C'est, paraît-il, la treizième campagne de stérilisation - ce qui prouve les capacités de résistance des goélands. Ces oiseaux seraient gênants en raison de leurs déjections et de leurs cris - comme s'il n'y avait pas de pollution et de bruits plus graves dans les villes. À quelques encablures de là, au Cap Fréhel et aux Sept-Iles, heureusement, on protège les colonies de ces mêmes goélands. Et tout près de là, à Ploufragan dans la vallée du Goëlo, des dizaines de nichoirs sont occupés par des mésanges bleues et charbonnières : une initiative sympathique de l'association des commerçants et artisans du Carpont, qui, de plus, passionne les enfants (*Ouest-France* du 15 mai).



## Manchot géant

Il mesurait 1,50 mètre environ et possédait un très long bec pointu. Il s'agit d'un manchot fossile géant, découvert au Pérou et datant de l'éocène (une quarantaine de millions d'années) dans une région soumise à l'époque à un climat chaud. Une ancienneté et une localisation remarquables, les manchots étant réputés être apparus dans des régions froides - ce que cette découverte remet en cause. Cela ne signifie pas pour autant que les espèces actuelles de manchot pourront s'adapter au réchauffement climatique accéléré. Ce réchauffement ultra rapide, induit par l'amplification des rejets de gaz à effet de serre dus aux activités des sociétés urbanisées et industrialisées engagées depuis deux siècles dans un développement non maîtrisé et outrageusement « énergétivore », menace comme on le sait, de nombreuses espèces.



## Corail rouge

Le corail rouge est très utilisé en bijouterie et est menacé de disparition en Méditerranée. Comme il est notamment exploité sur les côtes tunisiennes, la Tunisie est parvenue - in extremis - à retirer le corail rouge (et le rose) de la liste des espèces d'animaux invertébrés protégées par la Convention de Washington lors de la réunion de la CITES à La Haye.



## Le thon, l'anguille et les requins

Du mieux pour l'anguille et le thon rouge, un espoir déçu pour certains requins... Le sort des poissons est de plus en plus préoccupant. Qui aurait pu imaginer, encore récemment, que l'anguille était menacée ? Les civelles (les jeunes anguilles) sont l'objet d'un tel braconnage - une véritable « guerre » - que des mesures doivent être prises en faveur de l'espèce. C'est ce qu'ont fait, le 11 juin à Luxembourg, les ministres de l'Agriculture de l'Union européenne. Ils ont simultanément réduit de 10 % les quotas de capture de thons rouges, qui sont très menacés (voir notre Bulletin n° 52).

Cette mesure, jugée insuffisante par les protecteurs de la nature, a provoqué au contraire la colère des pêcheurs de Marseille... Le ministre de la pêche, Michel Barnier, était alors disposé à envisager un recours contre l'interdiction de la pêche artisanale à la thonaille en Méditerranée (la thonaille est un système de filets mobiles pour la pêche au thon). Deux espèces de requins ont des effectifs qui baissent dangereusement du fait d'une surpêche notamment française : le requin taupe, (dit aussi veau de mer), pêché à l'île d'Yeu et l'aiguillat. La France est le premier importateur mondial de l'aiguillat qui, avec la roussette (un autre sélacien), sont recherchés par la restauration collective, sous le nom de saumonettes.

Malheureusement, la CITES (Convention de Washington), réunie en juin à La Haye, n'a pas entériné le classement de ces deux requins en annexe II de la convention qui était demandé par les scientifiques spécialistes. Il est pourtant plus qu'urgent de se préoccuper de la préservation des sélaciens comme la LFDA l'a déjà souligné dans plusieurs de ses bulletins d'information (n° 49 et n° 54).



## *Baleines : petit échec du Japon*

La Commission baleinière internationale (CBI) s'est réunie à Anchorage (Alaska) à la fin de mai.

Le Japon s'y est montré très offensif, mais n'a pu obtenir la levée du moratoire sur la chasse commerciale aux cétacés. Et une résolution a été votée, demandant au Japon de « cesser de tuer les baleines sous couvert de la science ». Ce que le délégué japonais a qualifié de « résolution de la haine ». En effet, on le sait, sous couvert du JARPA (Japan's Research in the Western North Pacific), le Japon tue des milliers de petits rorquals, par dérogation « scientifique ».

La CBI a reconduit les quotas habituels pour la chasse traditionnelle (des Inuits, etc.). Malheureusement, la proposition brésilienne de créer un nouveau sanctuaire pour les cétacés, dans l'Atlantique Sud, n'a pas été adoptée. Un groupe de travail sur les méthodes de mise à mort a remis un rapport à la CBI.

*Jean-Jacques Barloy*



## *Le dauphin de Chine n'est plus*

Le dauphin de Chine, aussi appelé baiji, était un cétacé à long bec et au sonar performant pour repérer ses proies dans les eaux douces mais troubles du fleuve Yangzi où il vivait. Classé en 1996 sur la liste des espèces en « danger critique » par l'Union mondiale pour la nature (IUCN), le baiji avait une population estimée à 6000 individus dans les années 1950, puis 200 individus en 1990 et seulement 7 en 1998. Une équipe internationale d'une vingtaine de scientifiques a sillonné pendant six semaines en novembre et décembre 2006 les parties du fleuve où l'espèce était censée vivre. Malgré leurs efforts, les biologistes qui utilisaient des lunettes de précisions et des microphones n'ont pas trouvé un seul spécimen durant leur mission. En août dernier, lors de la publication de leurs travaux dans la revue *Biology Letters*, les scientifiques estiment que l'espèce est « quasiment éteinte ». Pour le Britannique Sam Turvey, de la Société de Zoologie de Londres, qui a dirigé cette expédition, la disparition de cette espèce est une tragédie.

C'est la première espèce de cétacé à disparaître à cause de l'activité humaine : filets, pollution de l'eau, circulation fluviale et pêche à l'explosif ont eu raison de cette espèce vieille de 20 millions d'années. La construction du barrage des Trois Gorges sur le Yangzi a entraîné en plus la disparition de l'habitat naturel du baiji. Pourtant, les autorités chinoises ont mis en place des mesures comme l'interdiction de sa chasse en 1983, la création de zones protégées en 1996 ou un plan de conservation des cétacés du fleuve Yangzi en 2001 ; malheureusement il était trop tard. Même si quelques individus devaient être aperçus à nouveau, l'espèce est condamnée. Des biologistes ont tenté de faire se reproduire les dauphins de Chine en captivité mais sans succès. Il faut espérer que l'extinction du baiji ne sera pas suivie par les autres espèces de dauphins de rivière tous très menacés qu'ils vivent dans le Gange, l'Indus ou encore dans l'Amazone.

Stéphane Né



## Phoques et gourdin « humanitaire »

« En observant la chasse aux phoques autour des îles de la Madeleine, je me suis rendu compte que l'hakapik était peut-être le meilleur outil. » Pour ceux qui l'ignoraient, l'hakapik est le gourdin avec lequel on tue les bébés-phoques. Et notre témoin de continuer : « Avec un coup de bâton sur le crâne on est sûr que le cerveau est irrémédiablement endommagé et que l'animal ne ressent plus aucune souffrance. L'hakapik aide aussi le chasseur à sauter d'un morceau de glace à un autre grâce au crochet situé à son extrémité. »

Il est stupéfiant que ces déclarations soient dues à un vétérinaire français installé au Canada, qui, en outre, ressort tous les arguments éculés en faveur de cette chasse (*Ouest-France* du 12 avril). Par ailleurs, début août, le Canada réaffirmait sa volonté de continuer la chasse aux phoques, arguant que les jeunes - les fameux bébés phoques - ne sont pas tués - ce que contestent les associations écologiques. Alors que de nombreux pays ont interdit l'importation des produits phoquiers, le Canada se raidit. Beaucoup de Canadiens sont choqués par la résolution américaine demandant l'arrêt de la chasse aux phoques. Les autorités canadiennes ont autorisé, pour cette année, l'abattage de 270 000 phoques. Le bras de fer est bien engagé.



## Les martyrs de la nature

Trois morts et un blessé au Kenya, un mort, deux blessés et un disparu en République démocratique du Congo : le martyrologe des gardes des parcs nationaux africains s'allonge. De sanglants affrontements les opposent en effet à des braconniers puissamment armés. Ce n'est pas nouveau, mais cela empire, notamment au Congo. Dans ce pays, des rebelles Maï-Maï et Rwandais occupent le parc national des Virunga : ils y ont tué de nombreux hippopotames et au moins deux gorilles des montagnes. L'UNESCO a manifesté son inquiétude vis à vis de cette situation, les Virunga (comme d'autres parcs nationaux congolais) étant inscrits à son patrimoine mondial.



## *Bienvenue au chacal*

« Bienvenue au chacal », ainsi terminions-nous un article de notre Bulletin (n° 45). À cet égard, les nouvelles sont bonnes. Le chacal doré continue sa progression en Italie et a pénétré en Allemagne. Ce carnivore européen manifeste une belle vitalité, à l'instar du loup, du lynx et du chat sauvage (ce qui n'est malheureusement pas le cas de l'ours brun). Comme nous l'avons déjà dit, s'il est, hélas, possible de tuer des spécimens de telles espèces, leur progression n'en demeurera pas moins irrésistible.



## *Sursis pour les éléphants*

Une suspension du commerce de l'ivoire durant neuf ans, telle a été la décision prise par la CITES (Convention de Washington), lors de sa réunion à La Haye en juin. Une décision assez satisfaisante dont se félicite la LFDA. Même si le Kenya et le Mali avaient demandé une suspension de vingt ans. Et même si le Botswana, la Namibie, l'Afrique du Sud et le Zimbabwe sont autorisés à vendre une certaine quantité d'ivoire, mais sous stricte surveillance.

Une fausse note : le 1er juin, Alain Juppé, éphémère ministre de l'écologie, faisait savoir que la France ne soutiendrait pas la proposition du Kenya et du Mali, désavouant ainsi... Jacques Chirac (voir Bulletin n° 54). Les défenseurs des éléphants ont profité de l'occasion pour critiquer le rôle de MIKE (Monitoring Illegal Killing of Elephant), sorte de réseau mis en place par l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature), qui ne donne pas une image réelle des menaces pesant sur l'éléphant. Rappelons qu'il y a déjà dix ans, la LFDA demandait dans ses dossiers « Pour les éléphants » la suspension du commerce de l'ivoire, et contestait vigoureusement la validité du programme MIKE.



## *Biosphère : tout se tient*

Très riches en faune, des lacs du grand nord canadien sont menacés par le réchauffement, qui les assèche durant l'été. Ce réchauffement du climat compromet également la capacité de la planète, et notamment des océans, à absorber le CO<sub>2</sub> atmosphérique. La principale « éponge » est ce que l'on appelle « l'océan austral », véritable « puits de carbone ». Or, l'accumulation des gaz à effet de serre dans l'atmosphère le rend moins efficace.

Pour lutter contre le réchauffement, il faudrait freiner la déforestation, car la destruction des forêts provoque de fortes émissions de carbone. Curieusement, le protocole de Kyoto a oublié cet aspect de la question. À ce propos, remarquons que la superficie des forêts, si elle diminue en Amazonie, Afrique de l'Ouest et Asie du Sud-Est, est presque stabilisée en Afrique centrale.

Une notion prend de l'importance, bien qu'elle soit ignorée des chercheurs français, l'« appropriation humaine » c'est à dire la quantité du carbone contenu dans les végétaux prélevés annuellement par l'ensemble des activités humaines ; elle s'élève actuellement à 156 milliards de tonnes de carbone soit 25 % des capacités énergétiques des écosystèmes. Cette appropriation atteint 40 % en Europe ; elle est encore plus importante en Extrême-Orient (60 %).

L'intensification de l'agriculture ne peut que l'augmenter. Dissémination volontaire d'OGM, traitement des eaux usées, pollution par les nitrates : trois domaines qui risquent de coûter cher à la France.

Celle-ci est en effet menacée d'une amende record pour les retards dans l'application des directives européennes. En Italie, on ne plaisante pas avec l'environnement : les « délits verts » sont désormais passibles de trois à dix ans d'emprisonnement. Curieuse conséquence des inquiétudes écologiques : l'expansion du « marché des émissions de gaz à effet de serre », un système qui permet à des entreprises ne pouvant diminuer leurs émissions d'acheter des permis à des opérateurs qui les réduisent... Un espoir déçu : Alain Juppé, alors ministre de l'Écologie, avait évoqué la suspension de la culture du maïs transgénique Mon810, à la suite d'une étude effectuée sous l'égide de Greenpeace et mettant en doute son intérêt. Malheureusement, la CGB (Commission du génie biomoléculaire) ne voulut pas le remettre en cause, alors que, pour les écologistes, un décret de suspension s'imposait.



## Des paroles de bon sens

Directeur de l'Institut de la Terre, à l'université de Columbia (New York), Jeffrey D. Sachs est un homme lucide et clairvoyant. Dans un article du 2 avril dans *Les Échos*, sous le titre « Criminelle étourderie de l'humanité », J. D. Sachs propose des solutions ingénieuses contre la surpêche, le déboisement, etc. Par exemple, des incitations économiques pourraient ralentir la déforestation. De même, le chalutage de fond pourrait être interdit, parallèlement à des indemnités et à une transition vers d'autres pratiques. « Ces mesures sont abordables, conclut J. D. Sachs, et fourniraient des bénéfiques massifs au bout du compte ».



## Les macaques de Maurice : précisions

Dans le précédent Bulletin (n° 54), nous évoquons le sort des macaques de l'île Maurice, capturés à fins d'expérimentations.

Cet article a suscité une réponse de M. Henri Maurin-Blanchet, faisant valoir que ces singes, introduits d'Asie comme nous le disions, sont devenus surabondants dans l'île du fait qu'ils n'ont pas de prédateurs et deviennent encombrants, tant vis-à-vis des cultures que d'espèces d'oiseaux sauvages.

« Par ailleurs, écrit-il, les exportateurs originaires de l'île Maurice, dûment contrôlés, ont mis en place des mesures d'encadrement de la qualité des macaques provenant de leurs exploitations. Des experts et des structures officielles et internationales valident régulièrement ces critères, en relevant notamment le fait que la plupart des animaux délivrés sont originaires d'élevages *in situ*, sanitaires très surveillés ». Il ajoute que le transport des animaux rapide et vérifié est effectué par avion par des compagnies accréditées. (Pour plus de détails, voir *Données récentes sur les singes en provenance de l'île Maurice*, H. Maurin-Blanchet in revue STAL, 2<sup>o</sup> trim. 2006, n°2, p.143) Cependant, nous apprenons qu'une campagne est actuellement lancée contre la création, à l'île Maurice, d'un élevage de macaques. Ce centre, projeté par la société canadienne *Biosphere Trading Ltd*, devrait détenir 1500 singes capturés au piège ou achetés à des particuliers. (Express de Maurice du 3 juillet 2007).



## Surprenant orang-outan

L'orang-outan a donné lieu à de récentes et intéressantes observations. Dans les arbres de ses forêts, le singe progresse sur les branches les plus étroites en position bipède, gardant l'équilibre grâce à ses membres antérieurs. C'est ce que l'on appelle la bipédie assistée, et ce qui lui permet d'attraper des fruits au passage. Cette pratique de l'« accrobranche » apporte un éclairage sur l'apparition de la bipédie. Jusqu'à une date récente, les gibbons et les chimpanzés étaient considérés comme les seuls singes capables de progresser en position bipède.

Autre observation digne d'intérêt (quoique sur des sujets captifs) sur leurs capacités intellectuelles: pour s'emparer de nourriture flottant à la surface d'un récipient très étroit, des orangs ont avalé de l'eau à une fontaine voisine, puis l'ont recrachée dans le récipient en question pour faire monter le niveau de l'eau et y récupérer ainsi facilement la nourriture à la surface.



## Débarquement anti makis

Un débarquement « presque digne du 6 juin 44 », c'est celui qui a eu lieu, selon *Les Nouvelles de Mayotte* (24 mai), sur l'îlot Bouzi où l'association *Terre d'asile* protège les lémuriens.

Nous relations, dans le précédent Bulletin (n° 54), les projets fous de l'administration qui, après avoir décrété que les makis étaient trop nombreux sur l'île, et donc « nuisibles », voulait stériliser les mâles ! La LFDA était intervenu auprès de la Préfecture et auprès du Ministère de l'Ecologie contre ce projet, et apportait son soutien à *Terre d'asile*. Or un détachement policier, agissant sur « ordre du Procureur de la République », a débarqué sur l'îlot et inondé de PV la présidente de l'association, Brigitte Gandon, sous prétexte que l'îlot est... une réserve naturelle. Une affaire juridique est en cours. Le but de l'opération semblait être d'empêcher l'apport de fruits aux lémuriens - ce qui les condamnerait à mort de façon plus économique que la stérilisation... Mais après les mauvaises nouvelles, une nouvelle très heureuse : l'arrêté préfectoral 78/DAF/SEF/2007 de Mayotte en date du 30 juillet 2007. Il crée à l'intérieur du périmètre de la réserve nationale de l'îlot Mbouzi une zone d'activité où l'association *Terre d'asile* est autorisée à alimenter les lémuriens selon un plan d'alimentation à base de végétaux validé par un vétérinaire et à organisé des visites guidées. La présidente de *Terre d'Asile* nous a fait part de sa joie et nous a adressé ses remerciements

Voilà enfin, après des années de travail bénévole et de lutte acharnée pour la préservation des lémuriens de Mayotte, une belle victoire pour cette association qui s'est par ailleurs récemment dotée d'une charte éthique.



## « Régulation » des kangourous

Le directeur de la LFDA a écrit au ministre de la Défense d'Australie au sujet de la politique de « régulation » des kangourous menée dans ce pays où les populations de ces marsupiaux sont considérés comme en sureffectif, menacés de famine et nuisibles pour certaines activités humaines. Entre autres solutions, il est par exemple projeté de les abattre en masse par tir depuis des hélicoptères. Dans sa réponse, Peter Lindsay, Parliamentary Secretary de ce ministère, évoquait une surpopulation de kangourous, tout en assurant qu'aucune décision n'était prise quand à la procédure à employer pour réduire leurs effectifs. Cependant, il est à redouter que les opérations dites de « contrôle » des populations de kangourous australiens permettraient surtout d'exporter la viande de millions d'animaux vendue comme chair à saucisse, vers les pays européens dont la France (*Le Courrier de la Nature*, juillet-août 2007, p.14).



## L'ourse de la discorde

L'ourse Franska, spécimen slovène lâché l'an dernier dans les Pyrénées, a suscité une confrontation à la préfecture de Toulouse, fin juillet, entre partisans et adversaires de l'ours, autour de Nathalie Kosciusko-Morizet, secrétaire d'État à l'Écologie. Franska, qui aurait dix-sept ans et non sept, comme on le croyait, aurait attaqué des troupeaux et a suscité des battues d'effarouchement de la part des éleveurs. Le 9 août, Franska était victime d'un accident de la circulation sur la RN 21. Une collision mortelle qui, il faut l'avouer, arrivait à point pour certains. L'autopsie a en effet révélé la présence de plombs de chasse ce qui justifie pour la secrétaire d'État de mener une enquête plus approfondie.



## Piégeur protégé

Pas moins de trente-neuf associations - dont la Fondation LFDA - ont protesté auprès du préfet de la Dordogne contre les agissements d'un piégeur à Naussannes, au sud-est de Bergerac. En effet, ce personnage opère dans l'illégalité et jouit d'une étonnante impunité : les agents chargés de relever les infractions ont refusé d'agir... quand ils ont appris son nom. Aussi de nombreuses associations ont-elles décidé de s'adresser directement au préfet afin qu'il fasse cesser une telle situation.



## Chasse conviviale

« Je suis persuadé que ces moments de convivialité (les repas de fin de chasse) peuvent aider les non-chasseurs à franchir le pas. Il est crucial pour le monde de la chasse d'attirer de nouveaux chasseurs, soit parmi les nouvelles générations, soit parmi ceux qui n'ont pas encore eu l'opportunité de chasser. »



Cette étonnante profession de foi, on la doit à Jean-François Copé, qui était alors ministre délégué au Budget et à la Réforme de l'État et porte-parole du gouvernement. Se livrant à la presse cynégétique, il se lance dans une véritable ode à la gloire des chasseurs confirmés et des futurs chasseurs. Il se félicite de ce que le « guichet unique » facilite la tâche des chasseurs. Bien que non-chasseur lui-même, il se dit proche de la Fédération nationale des chasseurs et de la Fédération des chasseurs de son département, la Seine-et-Marne. Laquelle, à Meaux notamment (dont J.-F. Copé est le maire), intervient en milieu scolaire, dans le but d'inciter les enfants à « un meilleur respect » de la nature...



## *Braconnage industriel*

C'est un véritable gang de braconniers qui, voici deux ans, avait été démasqué en Camargue (voir notre Bulletin n° 48). Dix-sept d'entre eux ont été jugés à Tarascon en mai et sévèrement condamnés : le braconnier « en chef » a écopé de six mois de prison ferme et de 7 500 € d'amende. Ces individus, qui prétendaient chasser « par passion de la nature », opéraient le jour comme la nuit, à toute époque, tuaient des mésanges. À noter que deux sociétés de chasse couvraient leurs activités : elles devront payer chacune 10 000 € d'amende.

*Jean-Jacques Barloy*



## *Les ambiguïtés d'un parc régional*

L'une de nos donatrices, en se documentant sur le parc naturel régional de Camargue, s'aperçoit que celui-ci semble très fier de ses taureaux « de combat ». Elle demande alors à l'administration de ce Parc : « Que deviennent donc les taureaux qui se trouvent dans votre parc ? » Réponse sans ambages du responsable : « L'utilisation finale de ces taureaux est le combat en arènes (corridas) ; pour les femelles, elles sont utilisées pour la reproduction. » Ajoutons que bon nombre de taureaux - de l'aveu même du Parc - est destiné à l'abattage pour fabriquer des produits de boucherie et de charcuterie, d'où l'intérêt d'avoir pu obtenir en 1996 un classement AOC de la viande « taureau de Camargue ». On est loin de l'image folklorique et idyllique attachée à ces taureaux en liberté dans un parc régional naturel...



## *La grande illusion économique et écologique des zoos budgétivores*

Le directeur général du Muséum national d'histoire naturelle a annoncé le 26 juin que la « rénovation » du Zoo de Vincennes (15 hectares, un millier d'animaux appartenant à 85 espèces différentes) est repoussée à 2011 et qu'elle coûterait entre 100 et 200 millions d'euros.

Comme le relatent Grégoire Allix et Christiane Galux dans le Monde du 1er juillet 2007 le projet de rénovation, présenté à l'entrée du parc\*, est dans l'impasse. Certes, le budget des travaux de réalisation du projet retenu après la consultation lancée par le Muséum en février 2005 est estimé par les jeunes architectes et paysagistes et les zoologistes du Muséum qui ont conçu ce projet à 175 millions d'euros en août 2007.

Il est en revanche estimé par les partenaires privés (susceptibles de financer les travaux avant d'exploiter le parc en se payant par les recettes et les loyers versés par le Muséum) à 250 millions d'euros. En juin 2005 les premières estimations des travaux de rénovation du Zoo de Vincennes s'élevaient au plus à 80 millions d'euros, selon Allain Bougrain-Dubourg, coprésident du comité de rénovation (Le Figaroscope du 22 au 28 juin 2005). On est donc passé du simple au triple en 2 ans ! Le Muséum ne peut assumer un budget de plus de 100 millions d'euros, mais est très désireux que le projet de rénovation du zoo aboutisse.

Il est important de noter que la Ville de Paris est propriétaire du terrain. Celui-ci est prêté au Muséum au terme d'une ancienne convention de mise à disposition à durée indéterminée pour la création du parc zoologique et pour cette seule activité. Quelle serait la position de la Ville de Paris dans le cas où le projet du nouveau zoo n'aboutirait pas ? A la différence des mairies des communes limitrophes, notamment Saint-Mandé, qui se sont déjà exprimés de façon très favorable au projet, la Ville de Paris ne s'est pas exprimée et ne fait pas partie des partenaires financiers. On peut imaginer qu'elle soit en droit, à terme, si le nouveau zoo n'était pas réalisé, de demander la restitution de son terrain pour l'affecter à des projets d'aménagement qui lui sont propres...

Les partenaires privés potentiels, de leur côté se sont déclarés ne pas être prêts à investir les 150 millions d'euros restant sur une esquisse architecturale qu'ils jugent trop contraignante, (peut-être notamment en termes de maintenance) et sur des recettes commerciales encore peut-être aussi trop incertaines ou insuffisantes.

Dans le projet scientifique soutenu par le Muséum, les animaux doivent être présentés selon six environnements sensés « *reconstituer leur milieu naturel* » : la forêt équatoriale africaine, la steppe sahélo-soudanienne, la forêt tropicale humide guyanaise, des paysages de Madagascar, de Patagonie et d'Europe.

La Ligue ne doute pas que l'on puisse évoquer pour les visiteurs des paysages exotiques, mais il est aussi tout à fait certain que l'on ne pourra jamais *reconstituer* à Vincennes le climat, le sol, la végétation et les autres composants vivants de ces écosystèmes. C'est enfin une illusion de croire, même avec un budget triplé, que les techniques les plus performantes actuelles peuvent reconstituer à Paris ces différents biotopes. Si les visiteurs, qualifiés dans ce projet « *d'invités des animaux* » peuvent être dupes, les animaux qualifiés « *d'ambassadeurs de la biodiversité* » le seront - ils, aussi ? Nés en captivité, ils demeureront captifs loin des espaces naturels menacés dans lesquels furent capturés leurs ancêtres.

Durant la nuit et lors des périodes froides, ils seront hébergés hors des enclos extérieurs dans des espaces fermés qualifiées de « *loges- espaces de vie* », cachées sous de faux rochers. Voilà pour la reconstitution « fidèle » des écosystèmes et la « semi-liberté » des animaux, selon un vocabulaire à la mode. \*En très mauvais état, le parc zoologique de Vincennes est partiellement fermé au public depuis plus d'un an, mais héberge encore 500 animaux de 70 espèces.

Déjà l'an passé, avec des arguments voisins, une « Plaine africaine », ouvrait ses portes au public en plein centre de Lyon en hébergeant des animaux de 130 espèces sur 3 hectares.. Le directeur des lieux expliquait dans le Figaro du 31/10/06 : « *le côté innovant, c'est la mixité des animaux ; ici pas de séparation entre eux, ils peuvent se côtoyer.* » Enfin, pas tous... prédateurs et proies ne sont par exemple pas en contact.

Il précisait de plus : « *Ces animaux tous nés dans des zoos européens, sont des ambassadeurs de la biodiversité. Avec le parc, le but est de renvoyer les visiteurs à leur propre conscience écologique. Ainsi chaque paysage-forêt dense, savane arborée ou milieu tropical - présente les animaux en même temps que leur écosystème, et les bons gestes pour les préserver* ». L'art de la communication et des slogans à la mode consiste à savoir bien détourner l'argumentaire scientifique écologique pour l'adapter à un contexte qui n'a d'objectif premier que le profit commercial à court terme.

Démarche semblable encore du côté du Parc européen des félins en Seine et Marne ouvert l'année dernière et détenant 120 animaux d'une vingtaine d'espèces sur 60 hectares. Il s'est donné deux missions : « *transmettre aux visiteurs le respect de la nature, des animaux et conserver un potentiel génétique des espèces en voie de disparition* ».

A nouveau même approche de communication en Bretagne, où il est tout à fait désolant de voir la presse régionale de l'Ouest promouvoir, sans aucun esprit critique, depuis avril et septembre 2006 et de manière répétée en avril et en juin 2007, avec tambours et trompettes, la « renaissance » en Côtes d'Armor d'un zoo fermé en 2000 qui présentait la faune africaine et ne faisait plus recette. Celui-ci, en effet, vient d'être transformé en « zooparc » asiatique, c'est-à-dire comme il est écrit dans le dossier de presse et les dépliants publicitaires : « *un parc zoologique et végétal, de nouvelle génération. Tous les animaux (plus de 150 appartenant à 30 espèces essentiellement asiatiques et en voie de disparition) y sont présentés dans leurs environnements naturels au milieu d'un véritable parc, dont l'environnement végétal et architectural a été conçu pour immerger le visiteur dans l'ambiance asiatique* ». Il est destiné - bien sûr - est-il précisé « *à faire connaître, aimer et protéger les animaux* ». Les environnements naturels de l'Asie reconstitués fidèlement en Bretagne costarmoricaine, qui peut sérieusement y croire ! Ce n'est pas parce qu'on a planté en nombre des végétaux d'espèces asiatiques qui s'adaptent au climat breton que l'on a reconstitué le climat et l'ensemble des composants biologiques des écosystème des forêts de bambous de l'Himalaya ou des rizières du Vietnam par exemple.

Qu'est ce qui justifie ce choix de la thématique asiatique en Côtes d'Armor ? Le dossier de presse nous l'apprend : au XIX e siècle, Auguste Pavie, originaire des Côtes d'Armor, fut un grand explorateur de l'Asie. Si les travaux de cette célébrité bretonne méconnue qui explora les rives du Mékong et le Tonkin (le Laos, le Cambodge et le Vietnam) sont importants, pourquoi le zooparc ne lui a-t-il pas consacré un espace d'exposition présentant son œuvre ? Il est vrai que celle-ci a surtout porté sur la culture khmère et la négociation des frontières avec la Chine pour le préfectorat français au Tonkin, mais qu'elle ne dit pas grand-chose de la flore et de la faune asiatiques ! En vérité, le dossier de presse oublie de préciser que les animaux d'Asie sont aujourd'hui les favoris du nouveau repreneur exploitant de ce zoo, avocat de formation et déjà propriétaire d'un autre zoo établi dans le parc du château de sa famille en Ille et Vilaine et présentant essentiellement une faune africaine ! Il faut enfin savoir que le nouveau « zooparc », établi sur 14 hectares, a été financé à hauteur de 7 millions d'euros par le Conseil général et de 0,5 million d'euros par l'exploitant. A nouveau ce sont surtout les intérêts à court terme de quelques personnes qui ont été pris en compte, quand bien même les collectivités territoriales rêvent de voir avec ce zoo se développer durablement l'économie touristique et les offres d'emplois locaux...En ce qui concerne la rentabilité économique sur le long terme des parcs éducatifs à thèmes scientifiques, zoologiques ou non, le scénario peut s'avérer parfois catastrophique. Les exemples en Europe et dans le monde ne manquent pas.

Après les premières années d'ouverture, l'attrait touristique suscité par la nouveauté s'amointrit, la concurrence entre établissements présentant des animaux au public dans une même région ou dans deux régions voisines se sur aiguisé à mesure de leur prolifération, la fréquentation baisse et les recettes avec, tandis que les charges de maintenance des installations qui vieillissent s'accroissent. L'exploitant recherche alors de nouveaux spectacles pour relancer l'attrait. Par exemple, la Compagnie des Alpes nouveau propriétaire du parc animalier de Loire Atlantique, Planète sauvage, a obtenu récemment l'autorisation d'aménager un delphinarium pour un budget de 1,5 million d'euros pour relancer la fréquentation du parc en baisse depuis dix ans. Mais, il arrive inévitablement un moment où les investissements pèsent trop lourd. L'investisseur privé finit par se dégager pour laisser la collectivité territoriale ou les pouvoirs publics le soin de payer à sa place. Cela ne dure que le temps d'un mandat électoral et les contribuables ne se montrent rapidement plus d'accord pour accepter de voir leurs impôts augmenter pour contribuer au maintien d'un zoo.

Son entretien alors se dégrade rapidement. Les animaux en subissent les conséquences ; le zoo finit par fermer et une ou deux dizaines d'années plus tard on se dit avec regret qu'on n'aurait mieux fait de ne pas l'ouvrir.

Malgré tout, les visions à court terme permettent aux projets de fleurir partout. Outre-mer un projet de création, à la Réunion, d'un zoo avec spectacles d'animaux (faucons, otaries, etc.) et avec un « requinarium », au parc du Colosse à Saint-André, se fait jour. Dernièrement, notre Fondation est intervenue auprès du ministère de l'écologie au sujet de ce projet dont le responsable se targue dans *Le Quotidien de la Réunion* du 25 mai d'une expérience internationale de « dresseur ! » dans divers zoos.

Selon *Le Journal de l'île* il semble pourtant que le dresseur, (qui n'est pourtant pas titulaire du certificat de capacité requis par la loi pour l'entretien d'animaux d'espèces sauvages en vue de la présentation au public), ait convaincu le sénateur maire et la municipalité de Saint André de bloquer 15 hectares de terrain pour son projet. Celui-ci, selon les estimations devrait coûter 3 millions d'euros, l'exploitant apportant 350 000 euros et le Conseil régional 700 000 €, le reste faisant l'objet d'un emprunt défiscalisé (et on se demande à quel titre cette défiscalisation).

En fait, le problème des zoos ne se pose plus tout à fait comme il y a trente ans. La plupart des animaux qu'ils détiennent sont nés en captivité et n'ont donc pas été capturés dans la nature comme leurs ancêtres le furent jusque dans les dernières décennies (prélèvements des temps passés qui contribuèrent d'ailleurs ainsi à la disparition de certaines espèces). C'est là un moindre mal, même si cette situation ne résout pas tous les problèmes. Un article de Jean-Luc Nothias, paru le 20 juin 2007 dans *Le Figaro* et intitulé « Faut-il fermer les zoos ? » résumait assez bien la question.

Ainsi que la LFDA, et notamment son président, dans plusieurs articles, conférences et ouvrages (en libre consultation au centre de documentation de la Fondation LFDA), n'a cessé de le rappeler depuis 30 ans, le parc dit zoologique (qui d'ailleurs, ne relève pas vraiment de la zoologie) est fondé sur l'illusion. Vouloir protéger les espèces loin des espaces qui sont naturellement les leurs est voué le plus souvent à l'échec. Le jeune orang-outan né à Barcelone sera peut-être envoyé à Hambourg (ou inversement), mais jamais à Bornéo. Si obtenir la reproduction de beaucoup d'espèces n'est déjà guère facile, les réintroduire dans leur milieu naturel tient du miracle. Il se pose les problèmes de la distance, de la situation politique, de la protection des lieux, etc. De plus, si certains animaux (ruminants, gallinacés, anatidés) se réadaptent facilement, il n'en est pas de même de bien d'autres : le jeune félin, par exemple, né en captivité ne saura pas chasser...

D'ailleurs, jusqu'à présent le nombre d'espèces réintroduites avec succès, c'est-à-dire de manière non éphémère, dans le milieu naturel continue à se compter sur les doigts de la main. De plus, ces quelques réintroductions réussies sont l'œuvre non pas de parcs animaliers, mais de véritables centres d'élevages et de recherches scientifiques. Si les arguments écologiques en faveur des zoos fondent comme neige au soleil, leur monopole éducatif a également fait long feu et leur degré de pertinence scientifique et pédagogique reste contesté, ne serait-ce que par les écologues et éthologues de la zoologie de terrain.

La mise en captivité d'un animal autorise le visiteur à croiser son regard, à percevoir son odeur, appréhender en direct son volume : sources d'éventuelles émotions, mais non d'informations scientifiques. Pour le bien-être des animaux qui n'apprécient pas nécessairement les défilés de visiteurs rapprochés, il devrait être facile de renoncer à satisfaire la recherche de ce type d'émotion.

Dès lors, à une époque où il existe tant de moyens de découvrir la faune sauvage (livres, films, multimédias numériques, écotourisme, ou simple observation même sur « le pas de sa porte »), voir des animaux végéter dans des cages ou se promener les jours de beau temps en semi - liberté dans des enclos paysagers, n'a finalement guère d'autre intérêt que d'entretenir la double illusion que ces établissements sont économiquement rentables et contribuent à la préservation des espèces dans leur milieu naturel. Dans le meilleur des cas, ils ne sont en réalité que de spectaculaires musées conservatoires de collections vivantes d'animaux, exposés une partie du temps dans de grands enclos dotés d'un décor végétal et minéral évoquant vaguement les espaces naturels où leurs espèces sont menacées.

Ces dizaines de millions d'euros dépensées et ces centaines d'autres millions qui sont projetées de l'être dans la décennie pour accompagner la prolifération de ces établissements sur le territoire national, auraient pu ou pourraient être consacrées à des programmes scientifiques de sauvegarde des espaces naturels et de la faune sauvage qui les peuple, ainsi qu'à des programmes pédagogiques d'observation des animaux dans la nature. La contribution française à la préservation des espèces sauvages menacées serait alors réellement efficace. On rêve du jour où les élus seront mieux au fait des réalités scientifiques et économiques, informés par des experts indépendants et à compétence internationalement reconnue, et pourront être moins soucieux de suivre une politique à courte vue, appuyée par une communication basée sur l'affichage d'un dynamisme apparent à forte et immédiate visibilité pour leurs électeurs.

**Thierry Auffret Van Der Kemp, Jean-Jacques Barloy et Jean-Claude Nouët**